



DE ROUBAIX-TOURCOING

LA NOUVELLE LOI SUR LES LOYERS

Les lois, dit-on souvent, sont faites par des personnes qui n'y connaissent rien juridiquement et même économiquement.

La Chambre du 16 Novembre a encore donné un tout petit os à ronger au locataire, en attendant de le ramener au droit commun.

« Il est temps d'en finir, disait M. Chassaing-Guyon, député de la droite. Il faut revenir aux vieux principes de Droit sans lesquels la vie sociale ne peut présenter que précarité, incohérence et insécurité ».

C'est bien la mentalité réactionnaire ! Il est grand temps de permettre au propriétaire d'expulser son locataire pour louer l'immeuble au prix qu'il lui plaira ! La guerre, les destructions des immeubles tout cela n'a aucune importance. Vive le Droit commun !

L'article 1er de la loi du 2 mars 1921 stipule que le locataire d'un local à usage d'habitation personnelle, dont le contrat est arrivé ou arrivera à expiration avant le 1er juillet 1921, pourra dans les mois, à partir de la promulgation de la présente loi, demander soit au Juge de Paix, si la location ne dépasse pas 600 fr. par an, soit au Président du Tribunal d'arrondissement, son maintien dans les lieux loués durant un délai que fixera le magistrat mais qui ne pourra excéder six mois.

Ceci vise tous ceux dont le bail est expiré et qui n'ont pas droit à la prorogation et, toutes les locations verbales où le propriétaire a donné congé.

Comme le délai pour introduire la demande n'est que de six mois, à dater de la promulgation de la loi, soit jusqu'au 1er avril prochain inclus, le propriétaire usé attendra l'expiration de ce délai et il donnera congé au locataire !

Si celui qui a élaboré cette loi avait un peu réfléchi, il aurait stipulé que « tous ceux qui peuvent être congédiés d'un moment à l'autre auront le droit d'un ser de bénéfice de la loi ».

Cela aurait permis à tous les locataires qui n'ont pas obtenu la prorogation, en somme à tous les locataires d'après-guerre d'avoir encore un délai !

Nos Députés et Sénateurs bourgeois n'ont pas songé ou plutôt, ils n'ont voulu réserver le bénéfice de cette loi à une infime minorité !

En tout cas, on ne pourra revenir au Droit commun que lorsque nos villes seront reconstruites et que nos villages auront le même nombre d'immeubles qu'avant la guerre ; en un mot, quand la situation sera redevenue normale.

D'ici là, il ne peut y avoir qu'à des mesures exceptionnelles, puisque nous sommes dans une situation exceptionnelle.

Si dans nos régions, on revenait trop vite à l'application pure et simple du Code Napoléon, on verrait plus d'un drame comme celui d'Hersin-Coumigny.

Que nos gouvernants et, en particulier ceux qui représentent nos régions veuillent bien y penser !

Louis BLUMANT, Conseiller général.

DANS LA RUHR Le calme règne en pays occupé

Les panzermanistes Rhénans continuent leur manœuvre

Mayence, 15 mars. — Le général Degoutte qui est révoqué à Mayence, venant de Düsseldorf, a déclaré que le calme le plus complet régnait dans les régions occupées, contrairement à certains bruits annonçant une certaine effervescence à Hambourg, au sujet de l'établissement des douanes.

Les Français ont procédé, aux environs de Mayence, à des exercices d'installation et n'ont encore perçu aucun droit ni aucun tarif.

Les patrons essayent d'affamer les ouvriers

Un de nos confrères dénonce de nouveaux les manœuvres des panzermanistes en Rhénanie. Beaucoup d'usines ont réduit le nombre des ouvriers et les heures de travail. A Duisbourg, les autorités militaires ont déjà établi des soupes populaires. Hugo Stinnes et Thyssen affament les Rhénans par les amertumes contre les Alliés. Ceux-ci font tout pour empêcher à ce coup des panzermanistes.

Ce Journal dit être en mesure d'annoncer, d'autre part, qu'une très haute personnalité, qui vient de visiter les succursales des usines Krupp, à Rheinhausen, s'est fait expliquer le mécanisme des œuvres de secours aux ouvriers. Cette personnalité touche de très près le roi des Belges.

Von Simons part toujours

Berlin, 15 mars. — A la fin de la séance d'hier du Reichstag, M. Simons a pris de nouvelles paroles. « Nous ne réussissons pas, dit-il, à écarter les chaînes du Traité de Versailles en déclarant formellement : « Vous avez violé le traité. Il n'existe plus pour nous », car pour pouvoir déclarer cela, il faut avoir derrière soi la force de nos armes. C'est pourquoi je me suis obligé de satisfaire aux exigences des Alliés sur les points où je les considère comme s'imposant au point de vue politique extérieure, malgré la répugnance intense que j'éprouve aussi ».

M. Lloyd George s'oppose à la marche sur Berlin

Londres, 15 mars. — Ainsi qu'il avait été annoncé, M. Bottomley a proposé, à la Chambre des Communes, que les Alliés marchent sur Berlin pour convaincre l'Allemagne de sa défaite.

M. Lloyd George a demandé à M. Bottomley les détails de son « proposition » dans le but de démontrer les impossibilités auxquelles l'exécution se heurterait, tant à cause de l'importance des effectifs qu'une telle opération exigerait, qu'en raison du coût de l'entreprise.

M. Lloyd George ajouta qu'on n'arriverait d'ailleurs qu'à ce résultat de réimporter de Berlin un engagement sur le papier. Il n'y a que deux manières de percevoir l'indemnité : en marchandises. Le projet de loi soumis aux délibérations de la Chambre constitue l'un des procédés de perception pratiques possibles.

La Chambre a alors adopté à mains levées, en seconde lecture, le bill relatif aux mesures destinées à percevoir les réparations.

Le Parti Socialiste Belge a approuvé les délégués à Londres

Bruxelles, 15 mars. — Après un vif débat, le Conseil général du Parti Socialiste a approuvé à une forte majorité, l'attitude des délégués belges à la Conférence de Londres.

Le Gouvernement Belge va être interpellé

Bruxelles, 15 mars. — Le Conseil général du Parti ouvrier belge s'est réuni mardi et occupé longuement de la question de l'occupation des villes allemandes.

Après la discussion, un ordre du jour a été adopté dans lequel on charge les mandataires du P. O. au Parlement d'interpellier le Gouvernement au sujet de la force militaire réelle de l'Allemagne et de l'inventaire en matière de réparations, à suivre d'accord avec les Alliés, une politique tendant à un arrangement forfaitaire analogue à celui qu'on a proposé à la Conférence de Boulogne.

L'ordre du jour dit également que le P. O. espère que les gouvernements alliés saisiront la première occasion de reprendre les négociations dans le cas où le Gouvernement de Berlin reviendrait à une notion plus saine de la situation et des responsabilités qui lui incombent.

Enfin, il se déclare adversaire de toute politique d'expéditions militaires et de prises de gages.

Le Conseil a ensuite délégué le citoyen Debrockère à Londres, à la séance du Comité exécutif de l'Internationale, où sera discutée la question des sanctions.

LA RÉVOLTE « RUSSE On se bat avec acharnement à Cronstadt et à Pétrograd

Trotsky commande devant Cronstadt Helsingfors, 15 mars. — Le mouvement insurrectionnel continué en Russie, notamment dans les régions de Cronstadt et de Pétrograd, où se déroulent des combats acharnés. Les rouges ont subi un nouvel échec devant Cronstadt. A Pétrograd, les autorités ont désarmé de nombreuses troupes rouges suspectes.

Une dépêche de Riga, de source anglaise, annonce que Trotsky a destitué le général bolcheviste Tougachewsky, et a pris personnellement le commandement des opérations devant Cronstadt.

LES MARINS DES MERS NOIRE ET CASPIENNE SE SONT MUTINÉS On mande de Riga au « Daily Express » que les marins de la mer Noire se sont mutinés et ont jeté les commissaires rouges à la mer. La flotte de la mer Caspienne serait également aux mains des insurgés.

La paix Russo-Polonaise va être signée demain

Varsovie, 15 mars. — On annonce officiellement que le travail des commissions de la Conférence de paix de Riga, a été terminé ce matin. La signature de la paix est fixée définitivement au jeudi 17 courant.

La Chambre discute les Accords de Londres

LE GOUVERNEMENT A ENTENDU LES PREMIÈRES INTERPELLATIONS

Paris, 15 mars. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul PERET. Une nombreuse assistance se presse cet après-midi dans les tribunes de la Chambre, attirée par l'espoir de descendre M. Briand sur pliquer sur les résultats de la Conférence de Londres.

A 3 heures, M. Raoul PERET monte au fauteuil présidentiel, tandis que les ministères prennent place à leur banc.

On remarque notamment MM. Doumer, à la gauche du président du Conseil, Maginot, Leredu, Daniel Vincent, Loucheur, Laurent Zygne, Paul Lafont, Barbu, Lugol, Vidal.

Les interpellations M. Raoul PERET donne lecture des demandes d'interpellation sur les résultats de la Conférence de Londres, déposées par MM. Hennessy, Cachin, Dutreil, Baynaud, Vincent Auriol, Sembat et Durand.

M. BRIAND propose de remettre la discussion après le vote des projets financiers à l'ordre du jour.

Vincent AURIOL appuie la demande de renvoi des interpellations, qui est repoussée à demain.

M. Hennessy préconise les réparations en nature

« Vous avez traité, à Londres, l'alliance franco-britannique, dit-il en débutant le député de M. Barthelemy. Maintenant, toute une série de questions se pose.

« Dans quelle situation sommes-nous ? Qu'allons-nous faire ? Que ferons-nous demain ? Sommes-nous liés par l'accord de Paris ? Devrions-nous nous en tenir au traité de Versailles ? Les sanctions sont-elles des moyens de coercition momentanés ou des pages durables qui nous garantissent l'exécution par l'Allemagne de ses engagements ?

Après de longues considérations sur le fœdon dont la France a payé son indemnité de guerre en 1871, la manière dont l'Allemagne peut acquiescer de son obligation de réparer, l'orateur préconise le paiement par l'Allemagne en nature et en main-d'œuvre.

M. BRIAND, intervenant de son banc, déclare : « A Londres, le docteur Simons a fait cette suggestion, mais très vaguement. Si le Gouvernement français l'avait écartée, une discussion n'en serait suivie qui ne serait peut-être pas encore terminée ».

M. HENNESSY. — Soit. Mais nous pouvons, nous, et aussi les Alliés, formuler des modes de paiement.

M. CRESPEL. — Dans les régions dévastées, tout le monde est hostile à l'emploi de la main-d'œuvre allemande.

RINGUIER, ESCOFFIER et GONIAUX combattent l'affirmation de leur collègue, M. Crespel.

M. HENNESSY poursuit l'exposé de sa thèse au milieu de nombreuses interruptions, qui couvrent sa voix : « Si les Alliés refusent le paiement en nature, conclut l'orateur, la Trésorerie française s'en trouvera gênée, la circulation fiduciaire augmentée, le papier-monnaie déprécié. L'Allemagne aura, en son papier-monnaie pour développer son industrie, tandis que la France, en face d'elle, l'aura employé pour ses réparations ».

L'intervention de Cachin provoque des incidents

CACHIN succède à M. Hennessy à la tribune. L'orateur communiste donne lecture d'une déclaration au nom de son petit groupe.

Comme M. Erlich l'interrompt, Cachin le traite de lâche.

Très applaudi par la droite et le centre, le député de Paris proteste, tandis que l'extrême-gauche l'invective. M. Erlich rappelle qu'il a dénoncé les méfaits du communisme, tandis que M. Cachin, au cours de son voyage en Russie, a vu de voir les Français internés.

Le centre révoque, CACHIN poursuit sa lecture, qui est hachée d'interruptions.

CACHIN proteste d'abord contre le maintien en Cilicie et en Syrie des forces françaises. Comme l'orateur fait allusion à une intervention de M. Poincaré en faveur des Arabes, en déclarant que c'est là un des rites gâtes qui l'honorent, M. Raoul Peret proteste en ces termes : « La Chambre unanime a voté le projet de loi témoignant que M. Poincaré a mérité la reconnaissance de la France ».

Tout le Centre acclame ces paroles, à l'exception du groupe communiste.

CACHIN, très maître de lui, poursuit, imperturbable : « Si l'Allemagne n'est pas démantée, c'est que les classes dirigeantes de France et d'Allemagne ne l'ont pas voulu ».

Les députés, à droite et au centre, accueillent par des siffres bruyants cette déclaration inattendue.

Le député communiste poursuit sa diatribe contre le capitalisme et conclut en refusant de suivre le gouvernement dans la voie militariste où il s'est engagé.

Pour désarmer l'Allemagne

Après Cachin, M. DUTREIL, prend la parole. « A Paris, à Londres, dit le député de la Mayenne, on a beaucoup parlé des réparations, mais moins du désarmement de l'Allemagne. Or, c'est là le point capital, car la volonté de paix du Reich n'existe, ni dans le peuple allemand, ni chez ses dirigeants ».

A l'aide de nombreux exemples, l'orateur démontre que l'Allemagne ne cesse de violer ses engagements, et réclame en conséquence une révision du traité de Versailles, qui la force à s'écarter, et M. Dutreil termine ainsi : « Il faut amener nos alliés à cette conception d'autant plus sage que la collaboration anglo-américaine prévue par le traité de garantie onéreuse au traité de Versailles, est suspendue par le non-ratification de l'Amérique ».

Vincent Auriol parle d'un office international de reconstruction

Vincent AURIOL intervient ensuite : « Le principe de ce projet, mentionné dans le traité de Versailles est juste et moderne, déclare tout d'abord le député socialiste de la Haute-Garonne. Certains esprits, en Allemagne, le reconnaissent. La République allemande, s'il en est, de l'autre côté du Rhin, doit réparer les crimes de l'Allemagne impériale, et faire faire les administrateurs de l'ancien régime qui veulent élever la voix dans la question des réparations ».

« Seulement, quand ce principe juste de réparation se traduit dans la réalité, il donne lieu à des évaluations colossales qui dépassent l'imagination. Il aurait fallu établir la solidarité financière internationale. Certes, les propositions allemandes, à Londres, furent ridicules dans le fond, irritantes dans la forme, pour tout esprit épris de justice, mais du côté allié, on était réduit à se débattre méfiste : on consentir un rabais, ou faire jouer les sanctions. Nous ne reprochons pas au gouvernement d'avoir tenu ferme, même dans des pourparlers officieux pour éviter la rupture, mais il faudrait nous communiquer les rapports des experts pour que nous puissions porter un jugement sérieux ».

L'orateur socialiste aborde l'examen des sanctions. « Je comprends, dit-il, que l'Allemagne veuille obtenir le dédit du publiciste en Haute-Silésie, mais elle s'incline, nous revenons à l'accord de Paris ».

M. FORGEOT. — Pas du tout, il n'existe plus, c'est là toute la question.

M. BRIAND. — Je répondrai dans mon discours.

Vincent AURIOL. — Dans tous les cas, c'est la paix armée qui recommence, avec la venue des coups de force, devant le passivité. Dussel-Où est le point de départ, est un point de départ. Ou est le point d'arrivée ? Est-ce la Ruhr ? Si vous envisagez ce mode de paiement, vous craint, mais comme mode de paiement, qu'elle en sera l'efficacité ? Comment le paiement sera-t-il départi ? Chaque État gardera-t-il le montant de cette part ? Ou bien sera-t-il réparti ? Ou bien sera-t-il réparti entre les États bénéficiaires, conformément à son pourcentage de 55 % à la France, 20 % à l'Angleterre ?

M. BRIAND. — C'est un fond commun. Pour le détail, je répondrai dans mon discours.

Vincent AURIOL. — Je poursuis. La loi anglaise déjà votée pour mettre en œuvre cette sanction, est destinée simplement à protéger les Allemands qui s'engagent à produire des produits déterminés à son gré. Quant à l'abaissement d'une ligne douanière le long du Rhin, il aboutit à taxer doublement la matière première et le produit manufacturé.

« Or, bien, en ce qui concerne la Rhénanie, suivant le mot de Varenne, qui est le plus exact, les taxes très faibles, qui ne pénètrent que de très loin, et dont le produit est très limité, ne permettent pas de Berlin de protester et de faire l'effort contre les Alliés. De plus, qui pèsera les fonctionnaires des sanctions, l'armée d'occupation, les millions de marks de dettes, etc. ? Les 50 milliards de marks de dettes doivent produire 50 milliards de francs, pas 50 milliards de francs. Les dépenses de l'occupation, des armistices, des frais de transport, etc., sont énormes, et ont absorbé une grande partie des paiements de l'Allemagne ».

L'orateur socialiste se demande, dans ces conditions, comment, dans la crise économique actuelle, on pourrait trouver les trente milliards relatifs au paiement des pensions et au règlement des dettes.

Vincent AURIOL. — Dans le problème des réparations, vous avez vu un élément financier, le chiffre de milliards à réclamer, sans voir l'élément économique. De là une source de chicanes, des experts disent que l'Allemagne peut payer, d'autres, non. On avance des chiffres différents. Si la France veut être payée en produits manufacturés allemands, elle-même son commerce et active la concurrence allemande. Quelle est alors la solution pratique ?

Le président de la Haute-Garonne. Le projet de loi en nature et en main-d'œuvre, préconisé par M. Hennessy, aggraverait le chômage et l'apporтерait un argent pour le service des pensions. Faisons, au contraire, une offre internationale de reconstruction où les services, les entrepreneurs, les ouvriers, tous qui régularisent l'emploi de la main-d'œuvre et des matériaux.

Le fonds de roulement serait fourni par un emprunt international, avec la collaboration de l'Amérique. L'Allemagne, ainsi, ne pourrait plus refuser sur sa faculté de paiement. Une telle entreprise est difficile à réaliser, mais elle est digne de la grande œuvre de relèvement nécessaire.

De vifs applaudissements sur les bancs socialistes accueillent l'orateur à sa descente de la tribune.

A propos de la taxe

M. Durafor, député de la Loire, parle en ce sens. L'orateur expose que la détermination de la taxe s'était arrêtée finalement, à Londres, à une solution essentiellement équivalente à l'accord de Paris, mais différenciée dans ses modalités.

« Si l'Allemagne ne paie pas le paiement par l'Allemagne de 35 milliards de francs pendant cinq ans, les 35 milliards suivants comportant le prélèvement d'une taxe de 3 % sur ses exportations ».

MM. Briand et Loucheur font des signes de dénégation.

M. Durafor continue sa démonstration en se basant sur la taxe de 12 % sur les exportations, prévue dans l'accord de Paris. Il en conclut que ce sont les Alliés qui, finalement, paieront cette taxe.

« Lorsque, dit-il, l'Allemagne pourra défer tous les contrôles, nous serons tenus à nous tenir à sa parole, et la taxe de 12 % ne sera plus qu'un leurre ».

M. Durafor propose, pour remédier à ces inconvénients, de prendre pour base minima le paiement de la taxe de 12 % sur la moyenne des exportations allemandes pendant les dix premières années d'après-guerre. Il développe longuement ce point de vue et s'efforce d'en montrer les avantages.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de la tribune et se rend à la réception officielle.

Le président de la République passe en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavées, les ouvriers et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

LE PROCÈS COMMUNISTE

Quatorzième Audience Les défenseurs plaident

Paris, 15 mars. — Peu de monde dans la salle, au début de cette quatorzième audience, consacrée toute entière aux plaidoiries. Il est une heure lorsque la parole est donnée au défenseur de Souvarine, M. Cahen, qui soutient que l'inculpation de complot n'existe pas. « En effet, dit-il, ce fameux bureau d'Amsterdam avec qui les accusés étaient en relations, se trouvait en désaccord profond avec Moscou qui, le 30 avril, avant les grèves de mai le désavoua ».

L'avocat de Souvarine s'efforce de démontrer qu'il n'y avait pas de concert entre les trois groupes, qu'il n'y avait pas de concert avec Moscou ni avec les mandataires de Moscou.

« Nous sommes donc poursuivis parce que nous sommes les défenseurs de la Révolution russe, parce que nous avons adhéré à l'avocat, c'est à dire à l'Internationale, nous sommes en danger social, parce qu'en un mot, nous sommes des révolutionnaires, mais alors, c'est un procès d'opinion ».

M. Cahen demande, en terminant, un verdict de justice, c'est-à-dire un verdict d'acquiescement.

M. Torrès présente ensuite la défense de Mornouseau, qui est inculpé dans le complot, dit-il, parce qu'il était secrétaire général de la Fédération des Cheminots.

En poursuivant Mornouseau, déclare l'avocat, c'est à dire l'Internationale, que l'on poursuit. M. Torrès soutient que les grèves de mai furent essentiellement un mouvement corporatif. Il fait l'apologie du droit de grève et de la liberté syndicale. Lui aussi, il termine en demandant un verdict d'acquiescement.

M. Oustry prend la parole pour son client Henri Bott, qui fut déjà condamné pour propagande, Bott, qui est un malade, a longtemps cherché en toute sincérité son idéal. Il crut à la possibilité d'un communisme et à peine y fut-il entré, qu'il fut arrêté.

M. Oustry adjure les jurés d'acquiescer à son client car il a déjà, s'il est coupable, payé sa dette, et c'est condamner à la prison, ce serait le condamner à mort.

L'audience est ensuite levée.

Demain, suite des plaidoiries. On ne croit pas que le verdict soit rendu avant jeudi soir.

Le Président de la République dans la vallée du Rhône

Le départ de Lyon

Lyon, 15 mars. — Après avoir déposé une palme au pied du monument du Président Carnot, M. Millerand a visité la musée et la bibliothèque municipale.

Le Président a ensuite congédié le maire de Lyon et le maire de la belle réception dont il avait été l'objet dans cette ville.

A Valence

Valence, 15 mars. — Le train présidentiel entre en gare à 13 h. 30. M. Millerand est reçu par M. de Serres, sénateur, maire, le maire, le préfet de la Drôme, M. Vatin, le préfet de l'Ardeche, M. Gondoin, les sénateurs et députés du département.

Sur la place, le 66^e régiment d'artillerie rend les honneurs. Quatre tanks, avec leurs équipages, ont également passé en revue par le chef de l'Etat. Le temps est beau ; la petite ville est poliment pavée. La population réserve au président l'accueil le plus souriant et le plus sympathique.

Le président gagne à pied la place du Champ-de-Mars, où se fait la réception officielle.

Le président serre les mains des autorités civiles et militaires, passe devant le front des sociétés locales, félicite particulièrement les anciens combattants.

Il embrasse une charmante fille de cinq ans, qui lui récite un compliment de bienvenue avec une conviction si gentille, que tout le monde applaudit. Puis, sur la terrasse qui domine le Rhône, où l'on jouit d'un beau panorama, le président de la République échange, avec une coupe de champagne à la main, un toast avec le maire de la ville.

Le cortège revient à pied à la gare, au milieu des ovations de la population. Le train repart à